

Circulaire de rentrée : la méthode Coué

Il ne suffit pas de **répéter** à l'envi que les réformes sont bonnes pour qu'elles **le deviennent** comme par miracle. C'est pourtant ce que fait la ministre dans sa **circulaire de rentrée 2017** qu'elle construit plutôt comme un **récapitulatif** de ce qui a été fait de « positif » au cours du quinquennat en matière d'éducation.

Tournée essentiellement **vers le passé** (son « bilan »), la ministre exhorte ses successeurs à **poursuivre** dans la voie qu'elle a tracée, sans tenir aucun compte à aucun moment des **oppositions syndicales** auxquelles elle a dû faire face. Elle met en avant ses « réussites », notamment :

- La création de **54 000 emplois nouveaux** sans rappeler qu'une majorité d'entre eux a été utilisée **pour des stagiaires, donc de futurs professeurs** aujourd'hui **en formation**.
- **La réforme du collège** qu'elle présente comme un outil destiné à faire réussir **tous les élèves** ; sans indiquer que les **horaires d'enseignement** de certaines disciplines ont été **amputés** afin de loger les EPI, qu'elle a réduit l'offre d'enseignement avec **la suppression** des classes européennes et la diminution des classes bilingues.
- L'autonomie des établissements qu'elle a **renforcée** laissant dans certains établissements des équipes de direction exercer **des pressions** fortes sur les professeurs afin de **les contraindre**.
- La prétendue amélioration de la transition **collège-lycée** et **lycée-enseignement supérieur**, sans dire qu'une **nouvelle réforme du lycée** serait probablement mise en œuvre sur le modèle de celle du collège en cas de réélection. Sans mentionner l'accompagnement personnalisé (AP) totalement **irréalisable** donc **inefficace** en classe entière.

Cerise sur le gâteau du quinquennat, elle se rengorge de la « **revalorisation** » supposée qui découle **du PPCR** (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), sans ajouter d'une part que **la contrepartie** à ces quelques euros supplémentaires pour quelques uns conduit à **la dégradation** des conditions d'**évaluation** des professeurs pour tous, ni d'autre part qu'elle **ne rattrape pas le salaire** de 2010 (précédant le gel du point d'indice).

On pourrait toutefois **faire crédit** à ce gouvernement de quelques mesures énoncées dans la circulaire : augmentation des **fonds sociaux** pour les élèves les plus fragiles économiquement ; mesures destinées à **améliorer la santé** des jeunes ; des efforts pour **diminuer le décrochage** scolaire ; actions pour **faciliter l'égalité** filles-garçons... mais **tout cela ne suffira pas à faire une bonne politique éducative**.

Le **SNCL-FAEN** est attaché à la défense des conditions d'apprentissage des élèves et à l'amélioration des conditions d'exercice de leurs professeurs. C'est pourquoi nous serons attentifs à ce que les futurs gouvernements donnent au système éducatif français **de réels moyens** pour mettre en place **les véritables changements** qui devront intervenir.

Circulaire de rentrée 2017

- 1. Une école exigeante et attentive au parcours de chaque élève**
 - 1.1 Une ambition affirmée pour l'école et le collège.
 - 1.2 Des parcours scolaires cohérents et sécurisés.
 - 1.3 Une Ecole juste et inclusive.
- 2. Une Ecole porteuse des valeurs de la République**
 - 2.1 Une Ecole qui assure la sécurité des élèves et des personnels.
 - 2.2 Une Ecole laïque qui prépare aux enjeux d'une société démocratique.
 - 2.3 Un cadre de vie apaisé et respectueux qui met en confiance les élèves et les personnels.
 - 2.4 Une relation plus forte avec les parents au service de la réussite des élèves.
- 3. Une Ecole ouverte sur le monde contemporain**
 - 3.1 Des formations en phase avec les évolutions économiques et sociales pour permettre l'insertion des jeunes et la poursuite d'études.
 - 3.2 La transformation numérique de l'Ecole.
- 4. Des équipes pédagogiques mieux accompagnées**
 - 4.1 Une formation initiale et continue des enseignants, des CPE et psychologues de l'Education nationale renforcée.
 - 4.2 Le soutien à la recherche et à l'innovation.
 - 4.3 Une production inédite de ressources et une logique ambitieuse d'accompagnement de l'expertise pédagogique des enseignants.
 - 4.4 Le PPCR et l'évaluation des enseignants.



Remplacement : de la souplesse avant toute chose

Après que la **Cour des comptes** ait interpellé publiquement le ministère de l'Éducation nationale sous la forme d'un référé, celui-ci publie **une circulaire** dans laquelle il semble **prendre bonne note** de la semonce et ...**temporiser** en attendant le prochain locataire de la rue de Grenelle.

Dans le **second degré**, après avoir rappelé la longue liste des situations d'absence des enseignants pouvant conduire à leur remplacement, la circulaire fait un sort particulier au **remplacement de courte durée** (RCD) instauré par le **décret Robien** du 26 août 2005.

Jugeant, à juste titre, que cette mesure est **inégalement** mise en place sur tout le territoire par les chefs d'établissement et que les enseignants remplaçants volontaires ne se bousculent pas, la circulaire prévoit la **« réactivation »** du dispositif en rappelant les modalités suivantes :

- Etablir une **meilleure surveillance** du dispositif en améliorant le décompte des remplacements afin d'observer les écarts entre académies.
- Dans chaque établissement, arrêter effectivement un **protocole** pour définir les modalités de remplacement de courte durée (moins de 15 jours).
- Rechercher prioritairement l'**accord des enseignants** même si le chef d'établissement peut légalement les **contraindre** dans la limite de **60 heures par an et 5 jours par semaine**.
- Recourir aux **assistants d'éducation** en cas de nécessité.

Rien de bien nouveau donc. Comme si la ministre avait voulu « faire un geste » en direction de la Cour **sans trop y croire** et très **mollement**.

Toutefois, le **SNCL-FAEN** alerte les enseignants sur **2 dispositions** conduisant à dégrader encore davantage les conditions de travail des enseignants.

- **L'élargissement des zones de remplacement** à tout le département pour les disciplines à fort effectif et à toute l'académie pour les disciplines à faible effectif. Alors que les enseignants **TZR** (corps spécifiquement créé pour les remplacements) sont majoritairement affectés sur **des postes à l'année** et que des personnels **contractuels** sont en grand nombre recrutés pour effectuer ces missions. Cette mesure purement bureaucratique ne fait que **déplacer les personnels** d'un point à un autre, tels **des pions** sur un échiquier, sans tenir compte de **la difficulté** à exercer ces tâches de remplacement, l'augmentation du temps et de la distance d'éloignement, la fatigue, l'investissement financier...
- Les actions de formation continue devront être assurées **prioritairement hors temps scolaire**, donc sur le temps personnel des enseignants. C'est oublier que ces agents ont aussi **une vie personnelle**, des **contraintes** dues à leurs missions d'enseignement (préparations de cours, corrections, rencontres avec les parents...). La préemption par l'administration de leur temps personnel, malgré quelques euros de dédommagement, ne saurait constituer **une mesure efficace** de formation continue dont nous rappelons que, selon nous, elle doit être effectuée **sur le temps de service**.

Le **SNCL-FAEN** dénonce **les carences** de l'Etat qui se défait sur les enseignants des missions qui lui incombent et qu'il est **incapable** de mener à bien.

Numérique et éducation aux médias

Dans un monde **globalisé** et **complexifié**, la définition et la **compréhension de la source** de l'information est une priorité pour déjouer les tentatives de **manipulation** et de **désinformation**.

Eduquer aux médias est devenu un défi collectif que relève une nouvelle fois l'Éducation nationale avec le lancement le 17 mars de la **28^{ème} édition** de la **Semaine de la Presse et des médias à l'École**.

Soutenu notamment par le **SNCL-FAEN**, le **Centre pour l'éducation aux médias et à l'information** (Clémi) vient de publier le guide « **La Famille Tout-Ecran** » destiné aux **familles** ainsi qu'à l'ensemble des **acteurs éducatifs**.

Conçu comme un support permettant **l'échange**, ce guide permet de favoriser **la responsabilisation** des plus jeunes. C'est aussi pour les professionnels de l'éducation un outil de **sensibilisation** aux différents usages de l'information, du numérique, des réseaux sociaux par les enfants.

Alors que se développent les « *fake news* » (fausses nouvelles), il devient de plus en plus malaisé de **distinguer le vrai du faux** journalisme. Et les plus **perméables** à la propagande sont les plus **jeunes** qu'il convient d'**éduquer** au décryptage de l'actualité.

Le **SNCL-FAEN** salue cette initiative et rappelle que parmi les nombreuses missions de l'École, le développement du **sens critique** est essentiel, ce que contribuent à faire les enseignants qui y participent.